

SANTÉ

Formation aux risques de troubles psychosociaux (TPS)

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 17/10/2024

**Secteur(s)**

Bâtiment, Négoce des matériaux de construction

Public visé

Encadrement de chantier,
Encadrement technique, Personnel d'exécution

Durée

Pas de durée spécifiée

Recyclage des compétences

Oui

Métiers

Formation transversale à tous les métiers

Mots clés

Prévention, TPS, Harcèlement, Psycho, Stress

Formation

Détails du public visé : Tout salarié.

Objectifs de la formation : Prévenir les risques psychosociaux.

Contenu :

- Les TPS et leurs enjeux (définition des TPS, situations à risque, conséquences des TPS, cadre réglementaire applicable aux TPS, etc) ;
- Identification des situations et facteurs de risques ;
- Démarches de prévention des risques de TPS.

Déroulé de la formation

Détails sur la durée de la formation : Durée de la formation non définie dans la réglementation. La durée doit être adaptée au besoin.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Attestation d'assiduité.

Détails sur le recyclage : La formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire.

Détails sur la durée du recyclage : Durée du recyclage non précisée dans la réglementation. La durée doit être adaptée au besoin.

Textes de référence

- Article L.4121-1 du Code du Travail ; Arrêté du 23/04/2009 portant extension de l'Accord du 2/07/2008 sur le stress au travail ;
- Arrêté du 23/07/2010 portant extension de l'accord du 26/03/2010 sur le harcèlement et la violence au travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent des actions d'information et de formation.

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?** Tout organisme compétent.
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?** Non.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/formation-aux-risques-de-troubles-psycho-sociaux-tps/>